

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL DES
JURIDICTIONS ET DES SERVICES JUDICIAIRES

DECRET N° 2001-326 du 12 Juin 2001
portant nomination dans la Magistrature
congolaise de Monsieur S A L A (Barnabé,
Auditeur de Justice.

Le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Visas

- Vu l'Acte fondamental du 24 octobre 1997 ;
Vu la loi n° 42/61 du 20 juin 1961 portant Statut de la Magistrature ;
Vu la loi n° 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n° 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi n° 15-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
Vu le décret n°62/30/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des magistrats ;
Vu le décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
Vu le décret n° 2000 - 229 du 7 septembre 2000 portant nomination de monsieur SALA Barnabé, Attaché des SAF en qualité d'Auditeur de justice ;
Vu l'arrêté n° 1907/MTFPSS/DGFP/DGGA du 16 octobre 1995 autorisant certains fonctionnaires des services administratifs et financiers, sociaux, techniques, travail, impôts, enseignement, déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en tête POUMOKO Alphonse (régularisation) ;
Vu le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

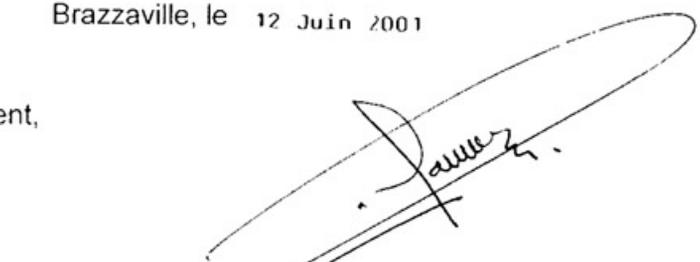
Article 1er : Monsieur SALA Barnabé, Auditeur de Justice, indice 850, de nationalité congolaise, né le 05 mai 1954 à Loaka (Kouilou), diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), est nommé dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 1er échelon, indice 1450, pour compter du 19 avril 1996.

Article 2 : conformément aux dispositions du décret 94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 Juin 2001

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



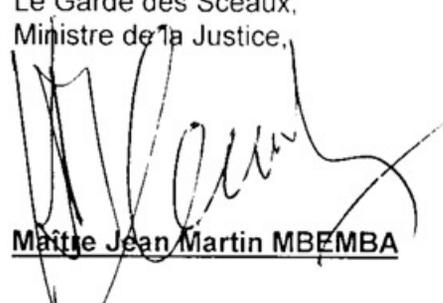
Denis SASSOU NGUESSO

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Mathias DZON

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,



Maître Jean Martin MBEMBA

AMPLIATIONS

PR	2
MJ-Cab	2
SGJ - DAFE	2
DGFP	2
DGE	2
DGCF	2
Cour Suprême	2
C-A- BZV	2
C-A- Owando	2
C-A- Dolisie	2
C-A- P/N	2
SGG	2
JORC	2
Intéressé	1
Dossier	3/30 